

PROJET DE PARC ÉOLIEN AU LARGE DE FÉCAMP



Réunion thématique du 4 juin 2013
« *Pêcheurs, professionnels et usagers de
la mer* »

Sommaire

- > Qui sommes-nous ?
- > Le projet proposé au débat public
- > La prise en compte de la pêche professionnelle dans le projet
- > Les autres usagers de la mer
- > La sécurité maritime



Qui sommes-nous ?

Les acteurs du projet



un leader des énergies renouvelables dans le monde, filiale d' EDF



leader de l'éolien en mer, détenu à 80% par l'Etat danois



acteur majeur de l' éolien en mer, développe le projet depuis 2007

> Partenaire pour la fourniture des éoliennes



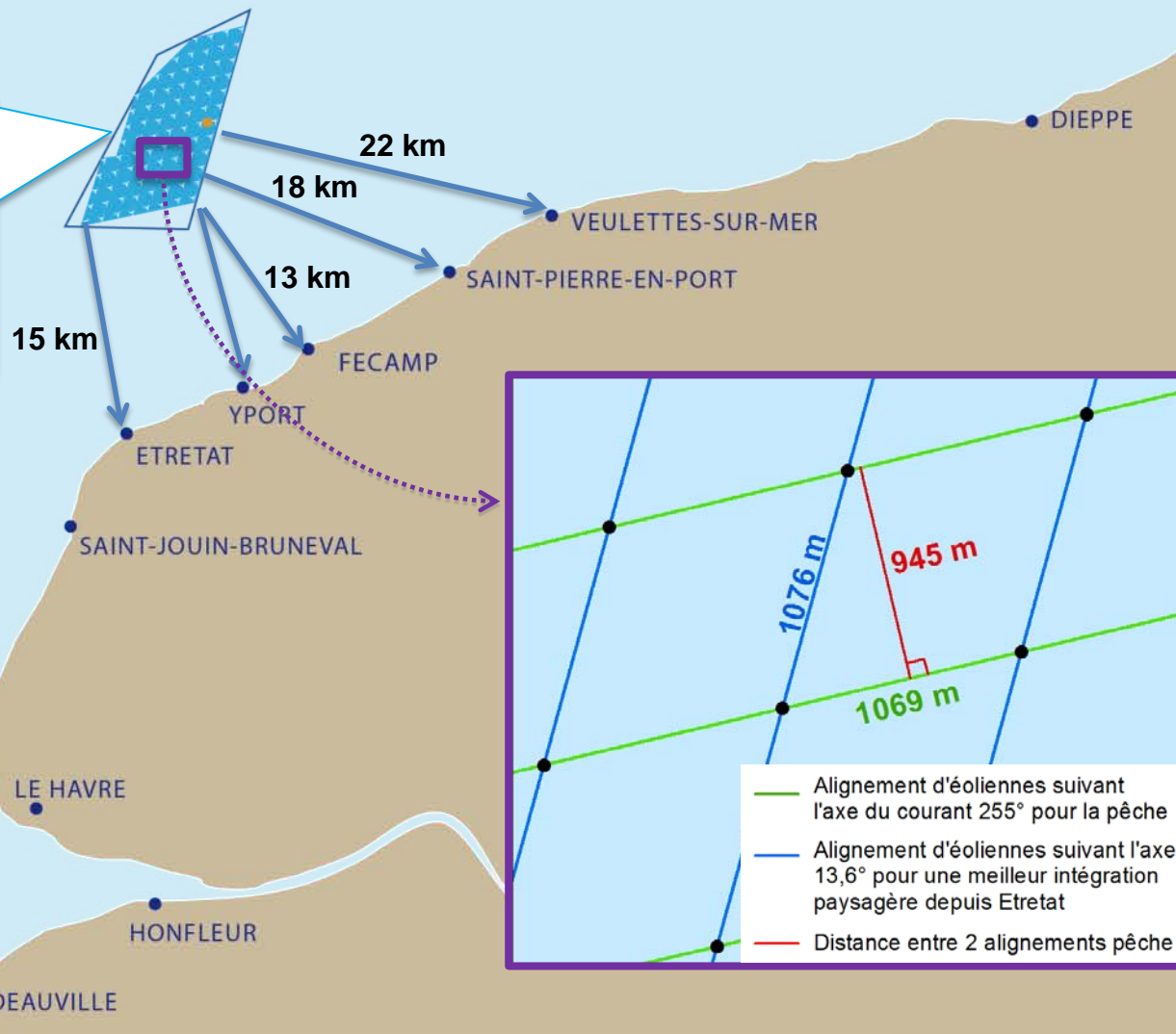
un leader mondial dans le domaine des équipements industriels de production d'énergie



Le projet proposé au débat public

Localisation du projet

- >> 498 mégawatts,
- >> 83 éoliennes distantes d'environ 1 km entre elles
- >> 65 km²
- >> A plus de 13 km des côtes



Legend:

- Zone de l'appel d'offres
- Projet de parc éolien en mer au large de Fécamp
- Poste électrique en mer
- Implantation des éoliennes

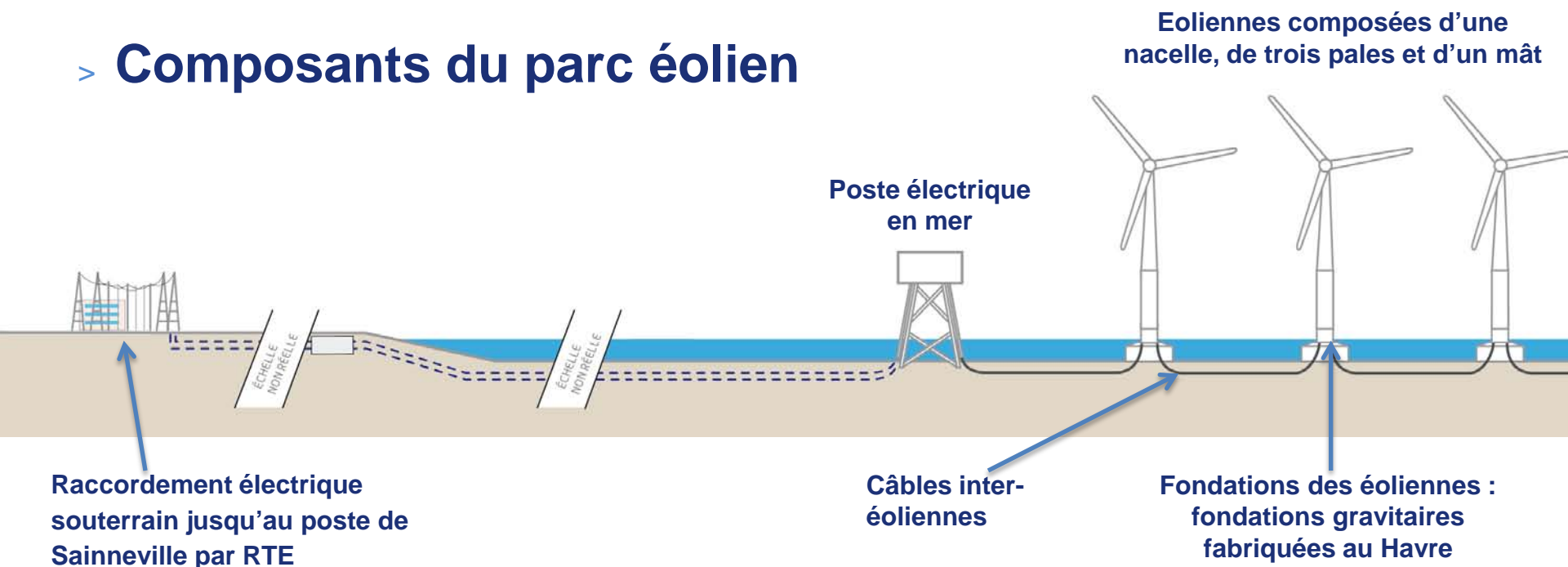
L'éolienne Alstom Haliade 150

- > **Eolienne conçue pour l'éolien en mer**
 - > Puissance électrique unitaire de **6 MW**
- > La production estimée est de **1 800 gigawattheures / an**
 - > Soit la consommation électrique de **770 000 habitants**
 - > Un fonctionnement **90%** du temps



Caractéristiques techniques et économiques du projet

> Composants du parc éolien



> Investissement total de 2 milliards d'euros

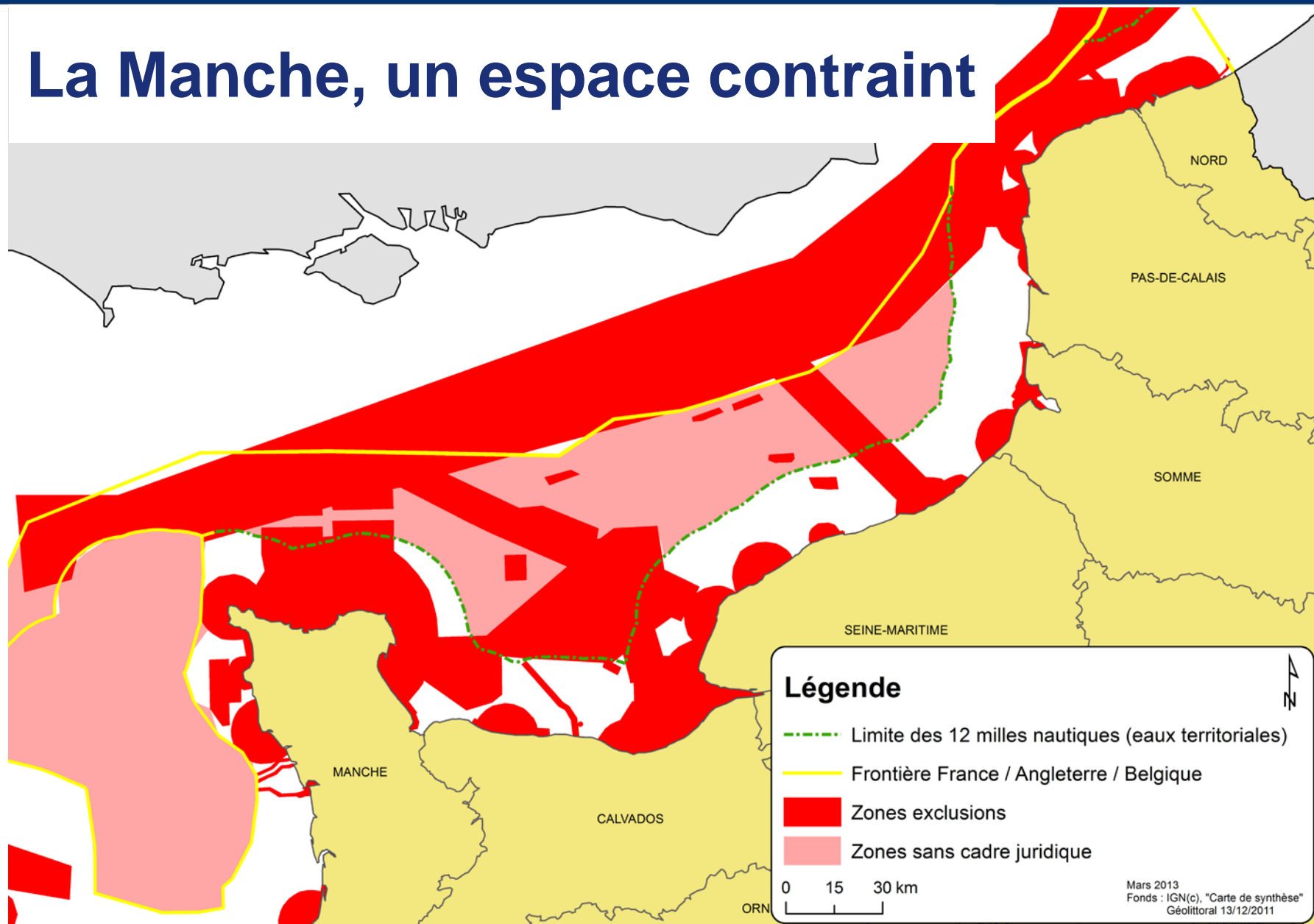
Un chantier créateur d'emplois

- > **Fabrication de l'éolienne Alstom en France**
 - > 4 nouvelles usines, à St Nazaire et à Cherbourg
 - > **1000** emplois directs et **4000** emplois indirects
- > **Construction du parc prévue au Havre**
 - > Fabrication des fondations : **600 emplois**
 - > Assemblage et installation des éoliennes : **200 emplois**
- > **Maintenance du parc depuis le port de Fécamp**
 - > **Une centaine d'emplois** pendant 25 ans



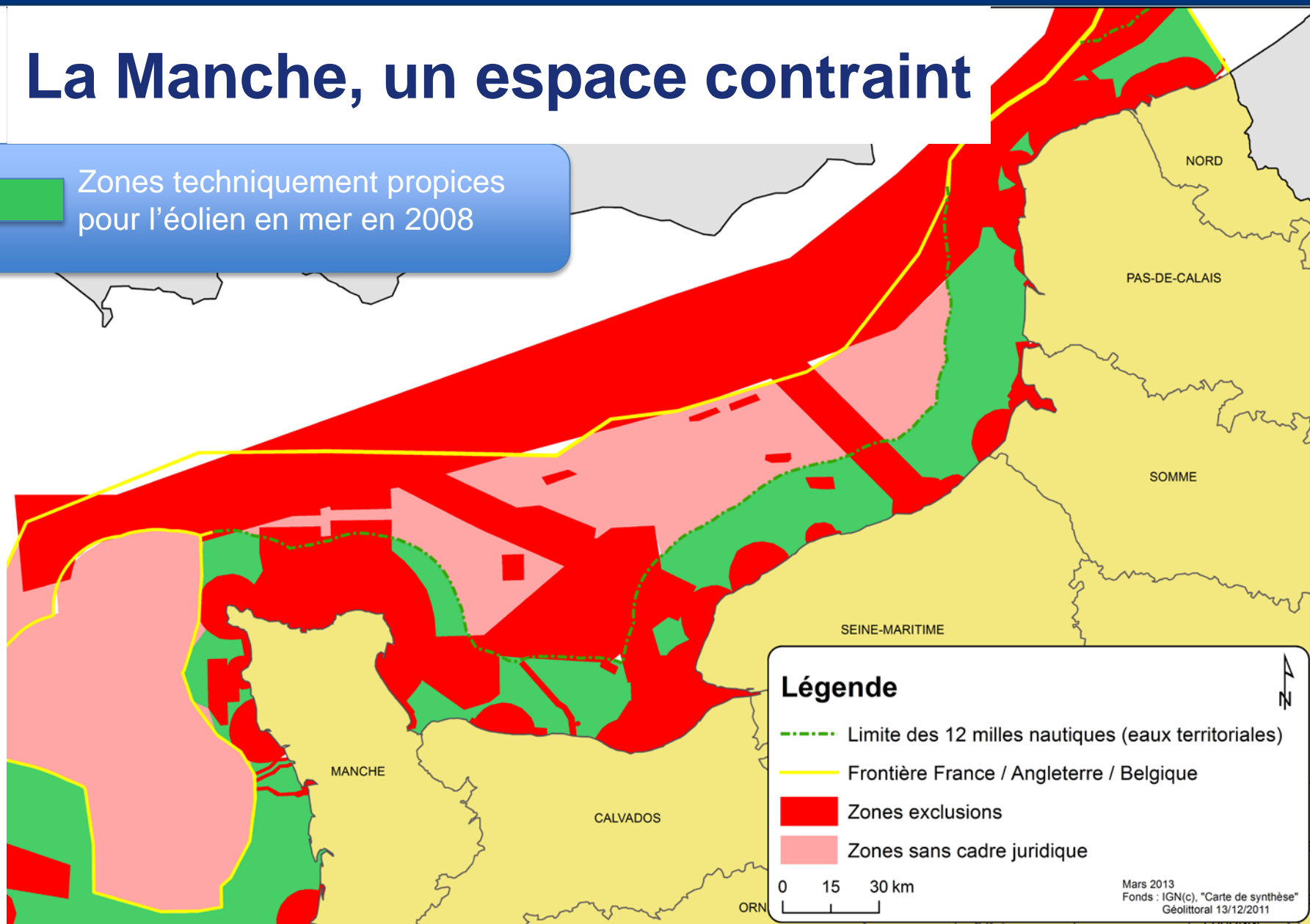
La prise en compte de la pêche professionnelle dans le projet

La Manche, un espace contraint




La Manche, un espace contraint

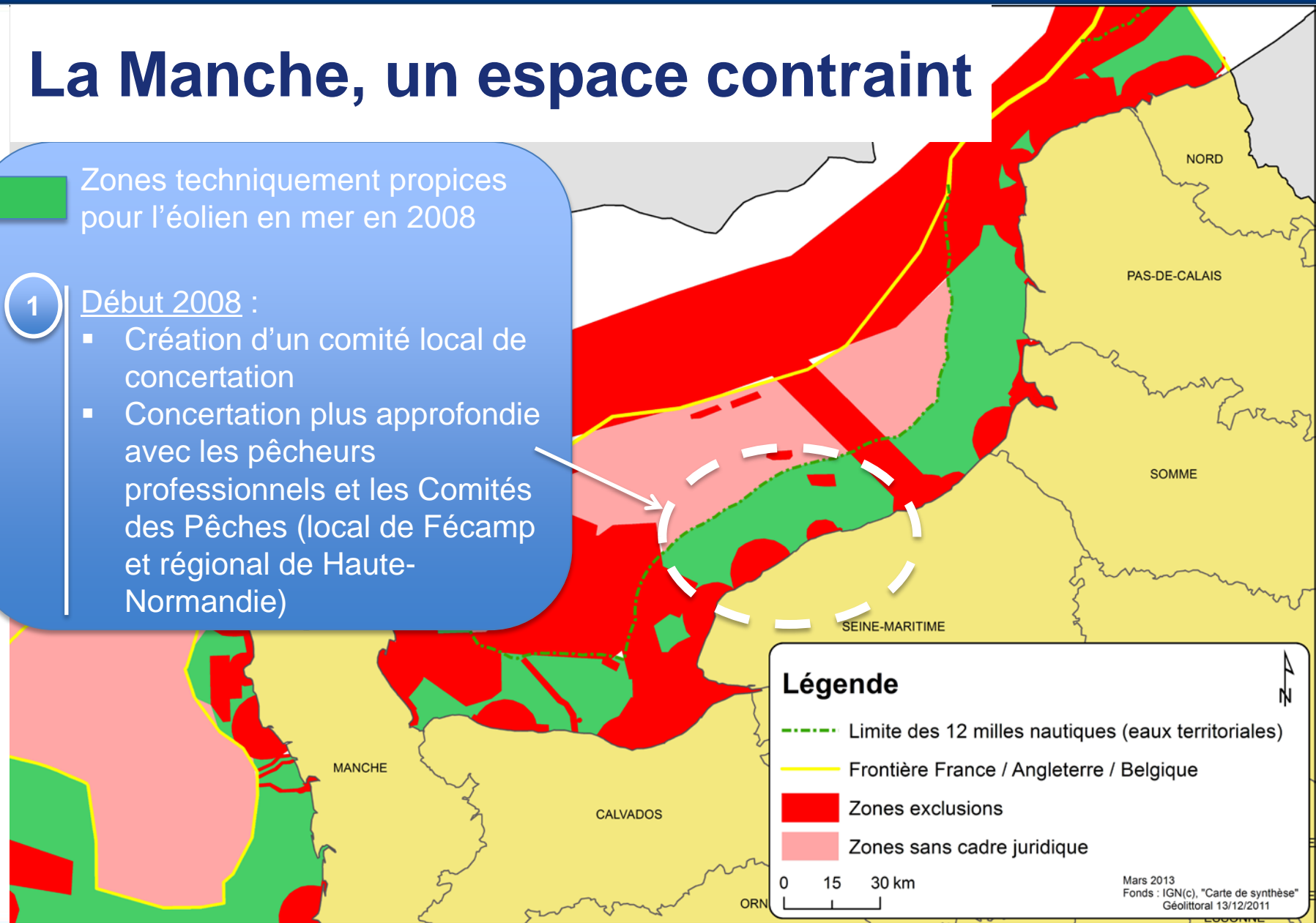
Zones techniquement propices pour l'éolien en mer en 2008



La Manche, un espace contraint

 Zones techniquement propices pour l'éolien en mer en 2008


- 1 Début 2008 :
- Création d'un comité local de concertation
 - Concertation plus approfondie avec les pêcheurs professionnels et les Comités des Pêches (local de Fécamp et régional de Haute-Normandie)



Création d'un comité local de concertation

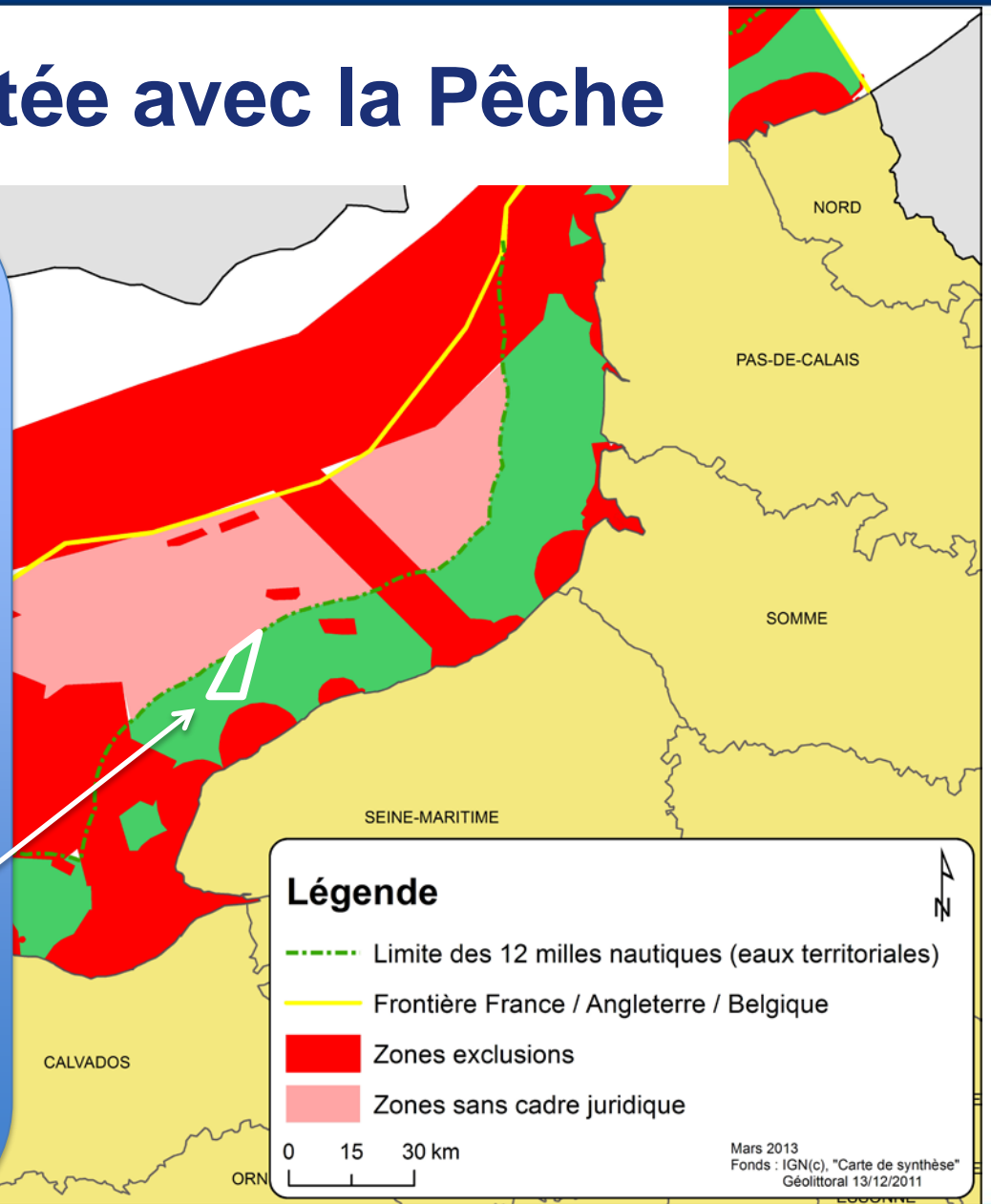
- > **Objectif** : Définir un projet qui bénéficie de la meilleure acceptabilité compte tenu des enjeux locaux (paysage, pêche, etc.)
- > **Méthode** :
 - > Créé dès l'origine du projet en 2008
 - > **Sous l'impulsion des élus de Fécamp et de wpd**
 - > Regrouper au sein d'une même instance des parties prenantes locales (élus, pêcheurs, associations, etc.)
 - > Création d'un **groupe de travail spécifique « Pêche »** pour identifier les secteurs de moindres contraintes de pêche
 - > Partage des résultats du comité local de concertation auprès de la population à l'occasion de réunions publiques tout au long du projet

Une zone concertée avec la Pêche

 Zones techniquement propices pour l'éolien en mer en 2008

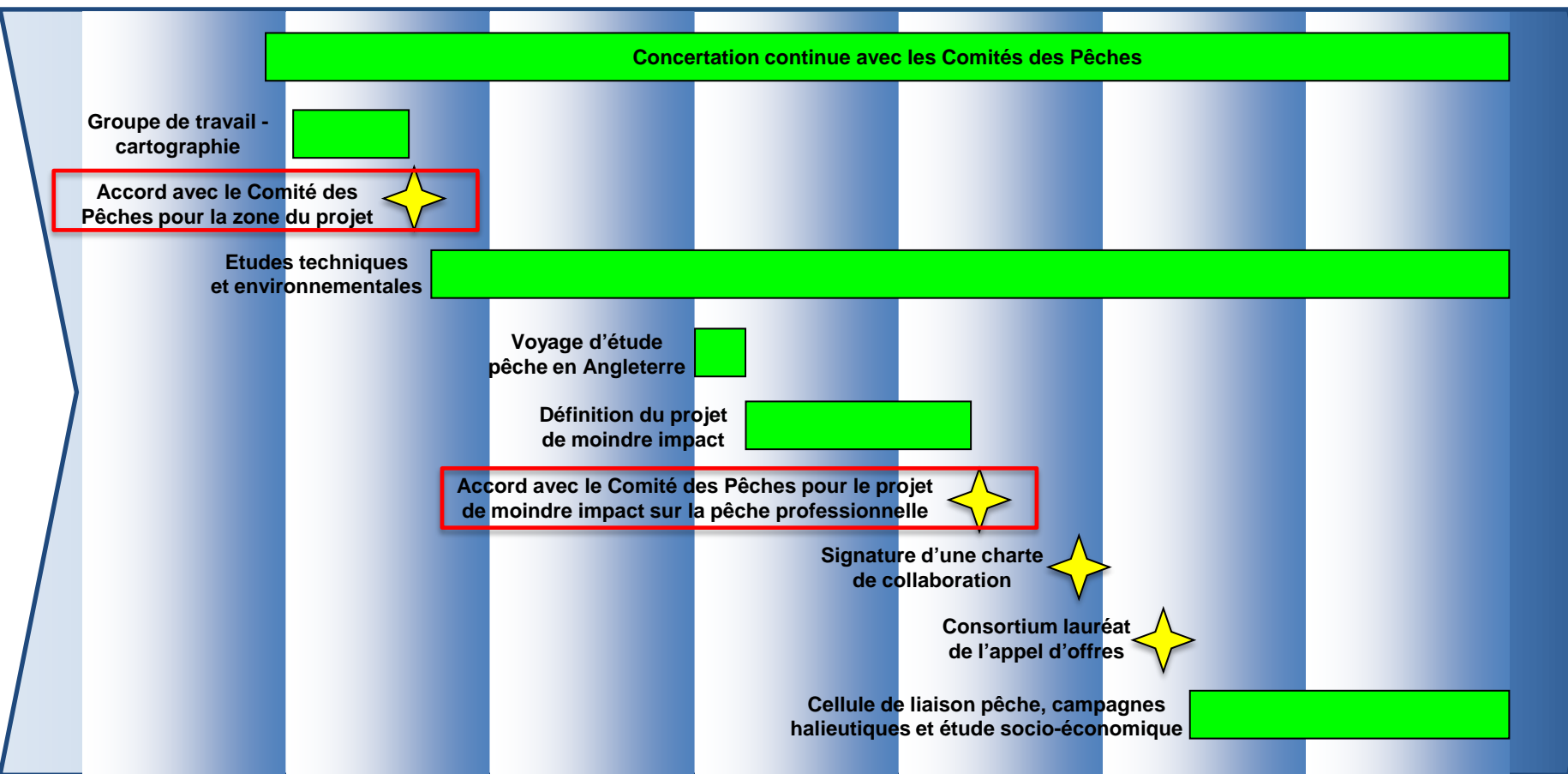
- 1 Début 2008 :
- Création d'un comité local de concertation
 - Concertation plus approfondie avec les pêcheurs professionnels et les Comités des Pêches (local de Fécamp et régional de Haute-Normandie)

- 2 Eté 2008 :
- Choix d'une zone d'implantation de moindre usage de pêche
 - Validation de la zone au sein d'un comité local de concertation



La concertation avec la Pêche placée au cœur du développement du projet

2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013



Choix de l'éolienne Haliade 150

- > Permet de **limiter le nombre d'éoliennes** dans la zone pour la même puissance installée (500 MW)
- > Permet de **limiter l'emprise** à moins de 75% de la zone de l'appel d'offres
- > Permet des distances entre éoliennes plus importantes pour **faciliter la pratique de la pêche si elle est autorisée**

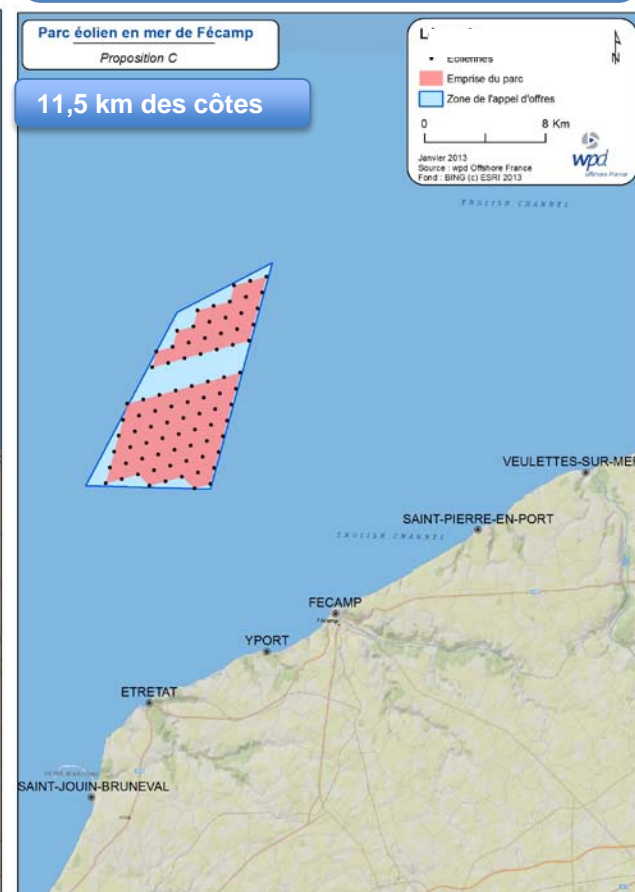
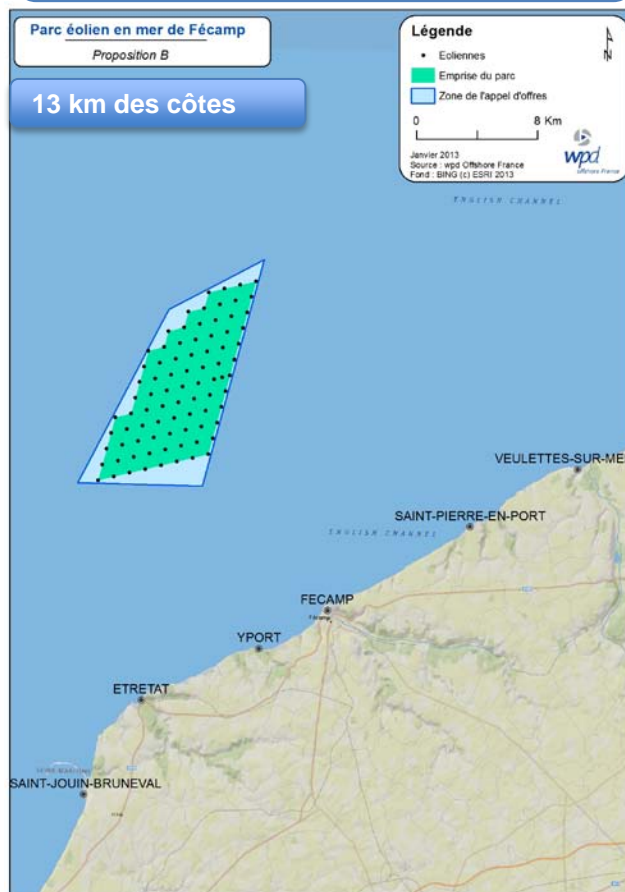
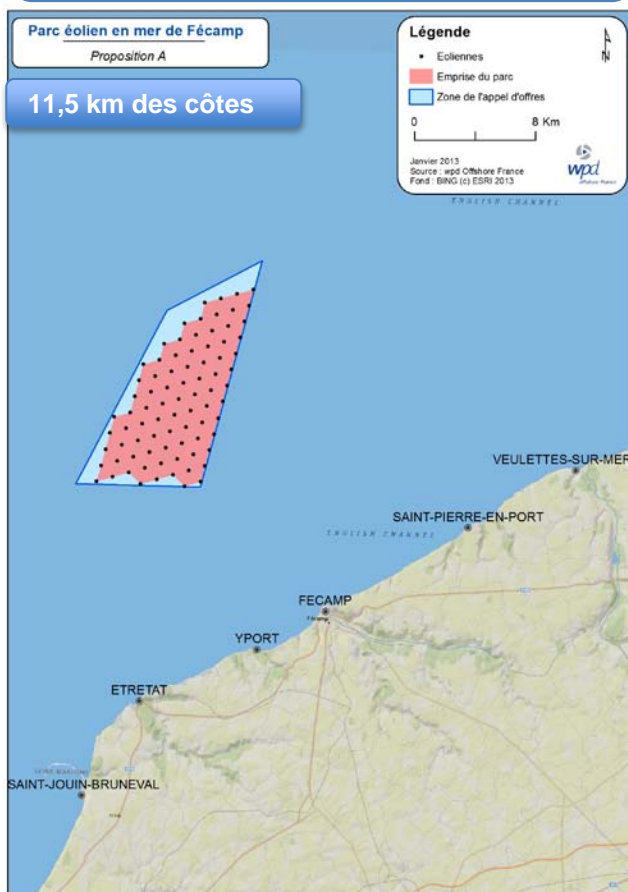
| Puissance par éolienne | Nombre d'éoliennes dans la zone |
|------------------------|---------------------------------|
| 3 MW | 166 |
| 3,6 MW | 138 |
| 5 MW | 100 |
| 6 MW | 83 |

Définition de l'implantation des éoliennes

Proposition A :
la plus proche de la côte

Proposition B :
la plus éloignée de la côte

Proposition C :
Couloir au milieu



Définition de l'implantation des éoliennes



9 mai 2011 :
**Accord du
Comité Régional
des Pêches**



A l'attention de
Monsieur Peysson,
Chef de projet WPD

Objet :
Consultation du CRPMEM de Haute-Normandie relative aux types de parcs éoliens offshore dans la zone dite de « Fécamp ».

Monsieur Peysson,

Nous avons soumis à consultation les documents que vous n'avez fait parvenir aux membres de notre Conseil le vendredi 6 mai.

Suite à cette consultation, les membres ont voté pour le design B du parc.

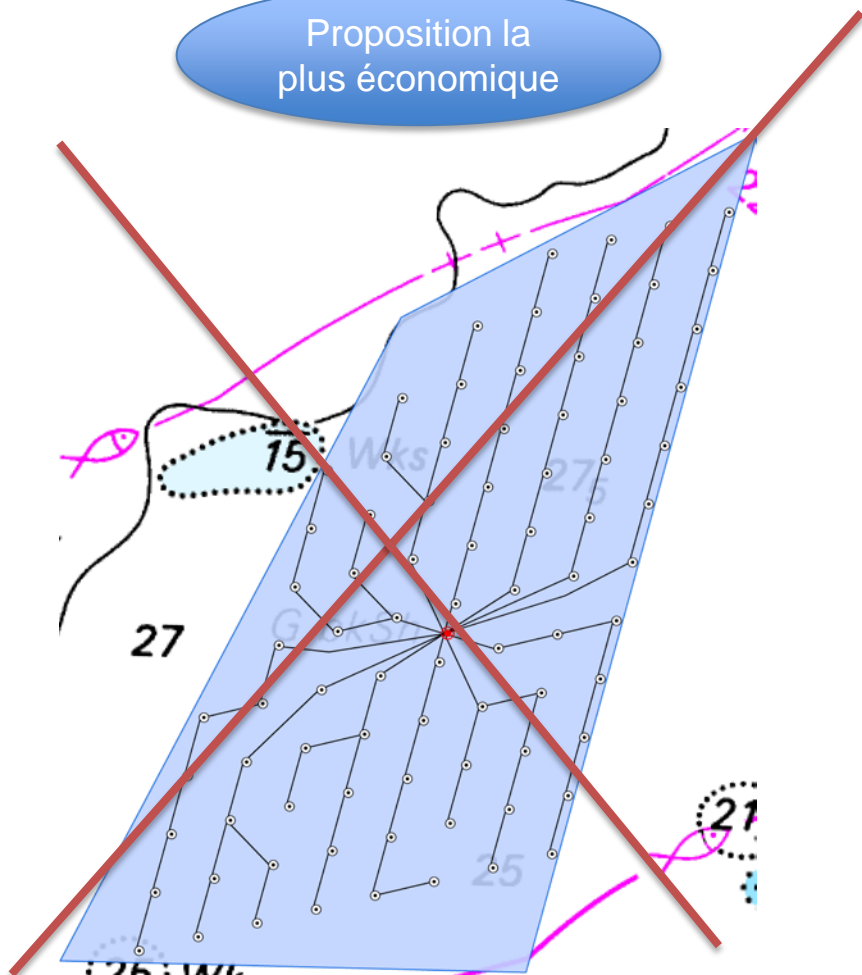
Nous nous tenons à votre disposition, pour tout complément d'informations.

Je vous prie de croire, Madame La Directrice, en l'expression de mes sincères salutations.

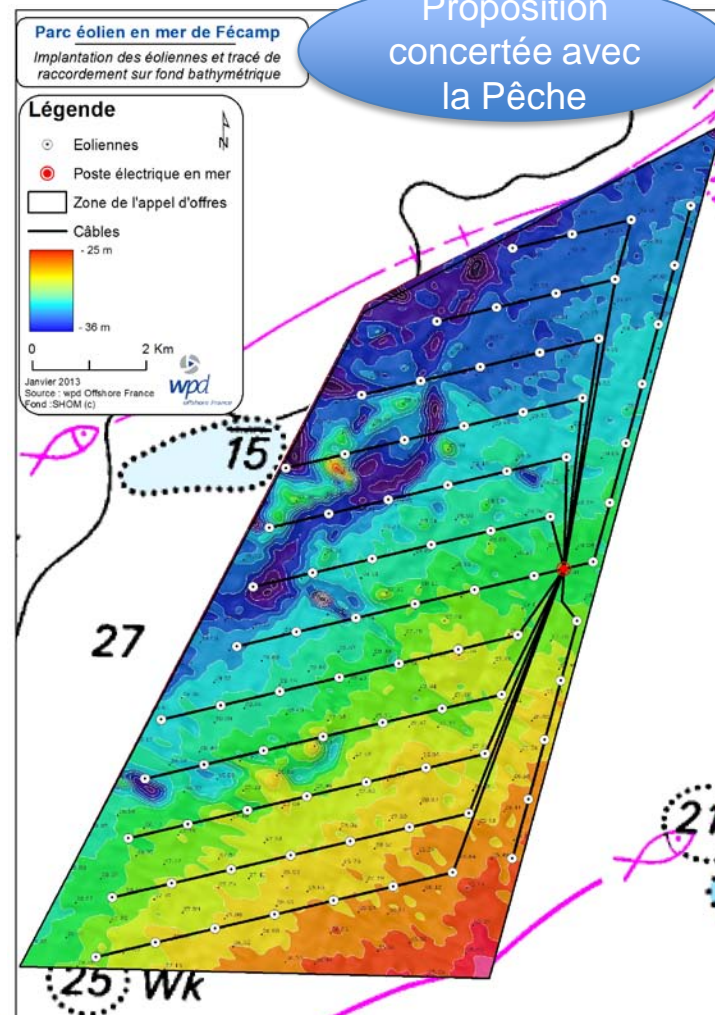
Le Président du CRPMEM
de Haute-Normandie,
Monsieur Maheut Alexis.

Un aménagement des câbles concerté

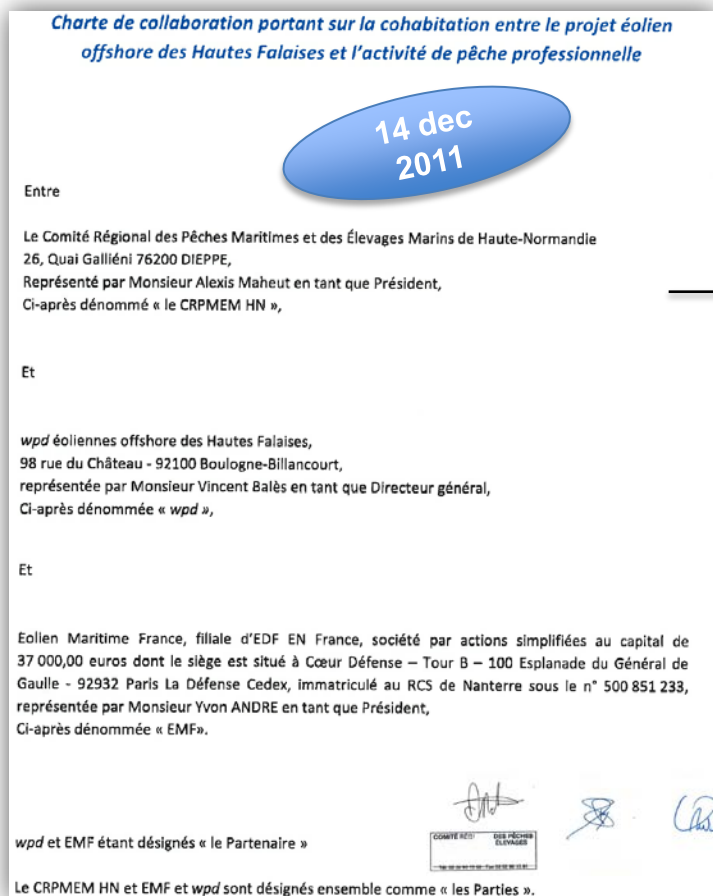
Proposition la plus économique



Proposition concertée avec la Pêche



Signature d'une charte de collaboration avec le Comité Régional des Pêches



> Validation du projet de moindre impact

Ainsi, le CRPMEM HN confirme que le Projet ainsi défini proposé par le Partenaire sur la zone de l'appel d'offres « Fécamp » répond aux attentes des professionnels de la pêche de Haute-Normandie relatives aux mesures amont de conception limitant ainsi des impacts les plus limités sur la filière pêche.

> Création d'une « cellule de liaison pêche » pour établir un dialogue permanent et poursuivre la concertation :

- > Etude de suivi halieutique
- > Etude socio-économique
- > Détermination des mesures compensatoires
- > etc.

En cours : une étude sur la ressource halieutique

Objectifs / Méthodologie

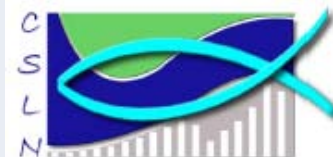
Caractériser la ressource sur la zone de projet et évaluer les effets du projet

Protocole validé par les Comités des Pêches et selon les préconisations de l'Ifremer* :

- Une campagne par saison
- Engins adaptés au site
- Utilisation des navires des pêcheurs professionnels
- Études sur la zone du projet + large périphérie

Partenaires

Cellule de Suivi du Littoral Normand (CSLN)
En concertation avec les Comités des Pêches
(Haute et Basse-Normandie)



Calendrier

1^{ère} campagne au printemps 2013 puis suivi tout au long de la vie du projet

* Selon les préconisations de l'IFREMER « Protocole conseillé pour la description de l'état initial et le suivi des ressources halieutiques dans le cadre d'une exploitation de granulats marins »

En cours : une étude socio-économique sur toute la filière pêche

Objectifs / Méthodologie

Caractériser les activités de pêche professionnelle et évaluer les effets du projet sur la toute la filière pêche :

- amont : entreprises de pêche
- portuaire : fournisseurs de biens et services portuaires (filets, etc.)
- aval : criée, mareyeurs, transformateurs, distributeurs, etc.

Partenaires

Réseau d'Informations et de Conseil en Economie des Pêches (RICEP)

En concertation avec les Comités des Pêches (Haute et Basse-Normandie)



Calendrier

1^{ers} résultats d'ici fin 2013 sur la base de différents scénarios d'usages au sein du parc puis suivi tout au long de la vie du projet

Des mesures compensatoires à définir en fonction du résultat des études

- > Suivant les résultats des études, des mesures compensatoires seront définies avec le Comité Régional de Haute-Normandie
- > Quelques exemples de mesures envisageables :
 - > Renforcement de l'aval de la filière et valorisation des produits de la mer : *démarche qualité, organisation de la commercialisation, etc.*
 - > Appui à la diversification professionnelle : *promotion des métiers de la pêche professionnelle, plan de formation spécifique pour l'implication des pêcheurs sur les phases du projet, etc.*
 - > Réduction des coûts d'exploitation : *accompagnement vers des dispositifs de réduction de la facture énergétique, etc...*
 - > Développement de la ressource halieutique : *écifs artificiels*
 - > Etc.

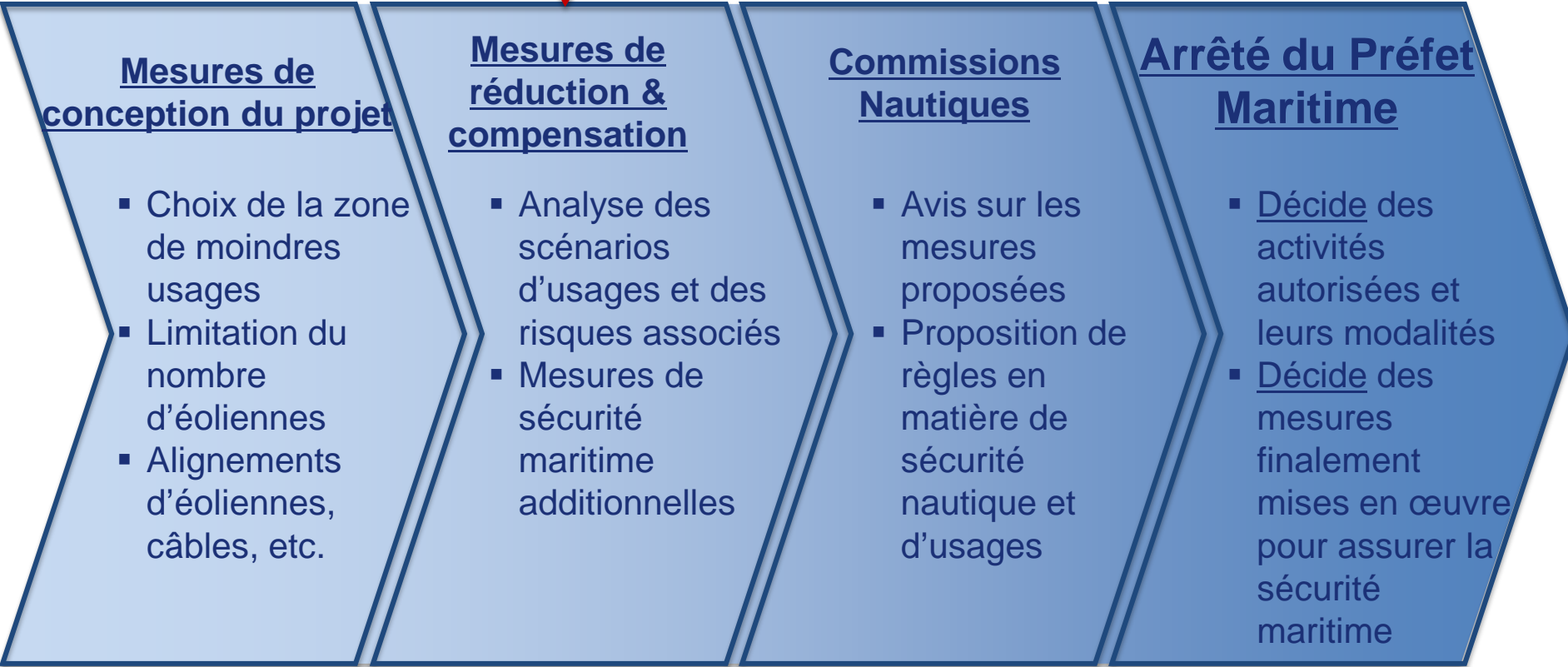


Les autres usagers de la mer

Un comité de concertation et de suivi des activités maritimes a été créé en 2012

- > Sous l'autorité du Préfet de Haute-Normandie et du Préfet Maritime de la Manche et de la Mer du Nord
- > Plus de 100 entités régionales représentées
- > 2 groupes de travail réunissant l'ensemble des usagers de la mer, notamment :
 - > Comité des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Haute-Normandie
 - > Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord
 - > Fédération Française de Voile
 - > Fédération Française de Plongée
 - > Fédération Française des Pêcheurs Plaisanciers
 - > Associations locales : SNSM, Société des Régates de Fécamp, Yacht Club, etc.

Processus de définition des usages possibles au sein d'un parc éolien en mer

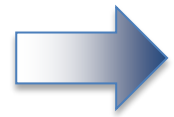




La sécurité maritime

Etude de sécurité maritime en cours

Données initiales / Etat initial du risque



Méthodologie d'analyse des risques
(retours d'expérience, modélisations, etc.)



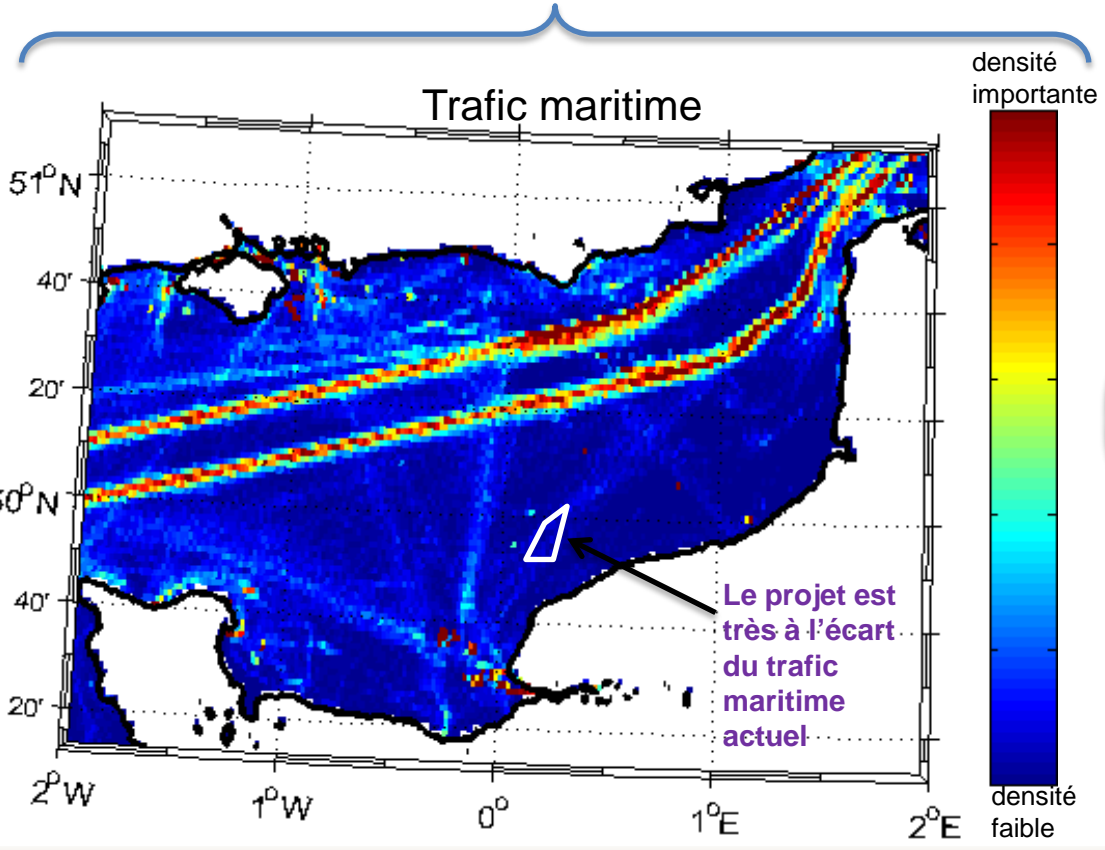
Identification et évaluation des risques
(probabilité, conséquences)



Mesures de réduction



Gestion des risques résiduels
(Modélisation des scénarios d'intervention)
Plans d'intervention et d'urgence

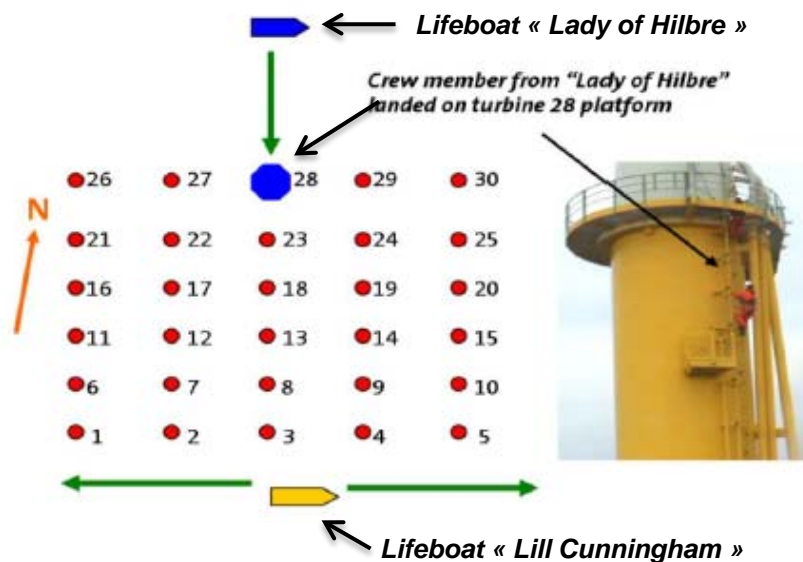
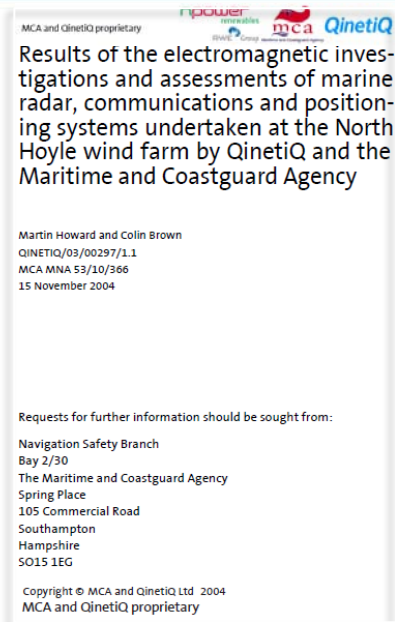


➤ Objectif : plus de sécurité avec le parc qu'avant

Retours d'expérience des parcs existants : des effets limités

> Rapport du MCA et Qinetiq : Evaluation des effets d'un parc éolien en mer sur les divers systèmes de communication

- > GPS : pas d'effet
- > GSM (téléphone portable) : pas d'effet
- > VHF : pas d'effet
- > Radiogoniomètre : pas d'effet sauf si <50m d'une éolienne
- > ASN : pas d'effet
- > AIS : pas d'effet



Une démarche sous le contrôle de la Préfecture Maritime

- > Les études de risques seront soumises aux services de la Préfecture Maritime
- > Les mesures finalement mises en place seront définies par le Préfet Maritime (dispositifs de surveillance et de communication, balisage, etc.)
- > Les activités autorisées et leurs modalités seront décidées par le Préfet Maritime sur base de l'avis des Commissions Nautiques

Merci de votre attention